



Corporiété et séparation droit et famille

Par **fadnam**, le **11/01/2008** à **15:36**

je suis propriétaire d'un bien avec mon amie, (propriété au nom des 2), après décision d'une séparation, j'ai quitté le domicile après des pressions et menace de plainte, un enfant (qui n'est pas le mien) réside dans cet appartement, je ne sais plus ou dormir, et je ne peux continuer à dormir à l'extérieur. je voudrais savoir quels sont mes droits quand à cet appartement que je paie tous les mois. je voudrais y retourner avec des meubles afin d'y vivre en co-location avec mon amie. que dois je faire?

Par **jeetendra**, le **11/01/2008** à **17:50**

bonsoir, bonne année à vous, l'appartement si vous l'avez acheté à 2 c'est-à-dire en indivision ils vous appartient à vous tout les 2, elle n'a pas le droit de vous mettre dehors sauf si elle vous a racheté votre part dans la propriété, ne vous laissez pas faire, cordialement